



**COMMUNE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU**

**ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL**

Article L1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation:

*"Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour".*

Madame, Monsieur \_\_\_\_\_

est invité(e) à assister à la séance du Conseil communal qui aura lieu à Braine-le-Château, rue de la Libération, 9, le **mercredi 23 octobre 2013** à 20 h 00'.

Braine-le-Château, le 14 octobre 2013.

Par le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

M. LENNARTS

A. FAUCONNIER

**SÉANCE PUBLIQUE**

1. Budget communal de l'exercice 2013. Modification n° 3 (services ordinaire et extraordinaire) : décision.
2. Subventions communales accordées à charge de l'exercice 2013. Adaptation de certains montants : décision.
3. Vérification de l'encaisse du Directeur financier, telle qu'arrêtée à la date du 2 octobre 2013 : communication.
4. Centre Public d'Action Sociale. Budget pour l'exercice 2014. Rapport de la commission d'avis composée du Président, du Directeur général et de la Directrice financière du Centre: approbation.
5. Centre Public d'Action Sociale. Budget pour l'exercice 2014 : approbation.
6. Église protestante évangélique de Braine-l'Alleud. Budget pour l'exercice 2014: avis.

**TAXES**

**Exercice 2014**

7. Centimes additionnels au précompte immobilier pour l'exercice 2014: décision.

**t.s.v.p. !**

8. Taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques pour l'exercice 2014: décision.
9. Taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés à des déchets ménagers pour l'exercice 2014: décision.

#### Exercices 2014 à 2018 inclus

10. Taxe communale annuelle sur les constructions et reconstructions pour les exercices 2013 à 2018 inclus: modification.
11. Taxe communale annuelle sur la délivrance de documents administratifs pour les exercices 2014 à 2018 inclus: décision.

#### Exercices 2013 à 2018 inclus – modification (indexation) 2014

12. Taxe communale annuelle sur les panneaux publicitaires fixes pour les exercices 2013 à 2018 inclus. Modification de la taxe (indexation) pour l'exercice 2014: décision.
13. Taxe communale annuelle sur les établissements bancaires et assimilés pour les exercices 2013 à 2018 inclus. Modification de la taxe (indexation) pour l'exercice 2014: décision.
14. Taxe communale annuelle sur les parcelles non bâties dans un lotissement non périmé pour les exercices 2013 à 2018 inclus. Modification de la taxe (indexation) pour l'exercice 2014: décision.
15. Taxe communale annuelle sur les immeubles bâtis inoccupés pour les exercices 2013 à 2018 inclus. Modification de la taxe (indexation) pour l'exercice 2014: décision.
16. Taxe communale annuelle sur les secondes résidences pour les exercices 2013 à 2018 inclus. Modification de la taxe (indexation) pour l'exercice 2014: décision.
17. Taxe communale annuelle sur les centres d'enfouissement technique pour les exercices 2013 à 2018 inclus. Modification de la taxe (indexation) pour l'exercice 2014: décision.
18. Taxe communale annuelle sur la délivrance de documents administratifs pour les exercices 2014 à 2018 inclus: décision.
19. Redevance communale annuelle sur la délivrance de renseignements administratifs et la copie de documents administratifs pour les exercices 2013 à 2018 inclus. Modification de la redevance (indexation) pour l'exercice 2014: décision.

-----

20. Gestion des déchets. Taux de couverture du coût-vérité pour l'exercice 2014: décision.
21. *Intercommunale du Brabant wallon (I.B.W.)* – Désignation d'un observateur au sein du Conseil d'administration.
22. Intercommunale SEDILEC. Assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2013. Fusion des intercommunales IDEG, IEH, IGH, INTEREST, INTERLUX, INTERMOSANE, SEDILEC et SIMOGEL par constitution d'une nouvelle intercommunale dénommée "*ORES Assets*" : approbation de la fusion et approbation du projet d'acte constitutif et des statuts de l'intercommunale *ORES Assets*.
23. Cartographie de l'éolien en Wallonie – Projet de plan et rapport sur les incidences environnementales : avis.
24. Politique communale en matière de logement. Programme d'actions ("plan d'ancrage communal") pour la période 2014-2016 : approbation.

25. *Plan de cohésion sociale* (P.C.S.) présenté pour la période 2014-2019 : approbation du document.
26. Planification d'urgence. Convention conclue entre la *Société de Transport en Commun du Brabant wallon* et le Gouvernement provincial du Brabant wallon associé aux 27 communes de la Province : adoption.
27. Patrimoine communal - Transformation de l'ancien presbytère de Braine-le-Château en 8 logements sociaux. Marché de services d'architecture et services associés. Avenant n° 2 : approbation.
28. Plan Communal de Développement de la Nature (P.C.D.N.). Convention avec la Wallonie pour l'élaboration d'un P.C.D.N. : approbation.
29. Élaboration du Plan Communal de Développement de la Nature (P.C.D.N.): choix du mode de passation et fixation des conditions d'un marché de services d'études.
30. Plan d'alignement partiel de la rue Emile Vandervelde à hauteur du n°25, sur proposition de l'Immobilière WEYMEERSCH : adoption provisoire. Ouverture de l'enquête publique: décision.
31. Projet d'extension du cimetière communal de Wauthier-Braine. Adaptation au nouveau cadre légal des clauses administratives du cahier spécial des charges régissant le marché : décision.
32. Enseignement communal. Cadre subventionné en section maternelle (du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 30 septembre 2014) : ratification d'une décision du Collège.
33. Personnel. Mécanisme de la validation des compétences, consacré par le *Pacte sectoriel 2005-2006* [N.D.L.R. : auquel la commune n'a pas adhéré] et précisé par circulaire du Ministre régional wallon des Pouvoirs locaux et de la Ville du 25 janvier 2011: adoption pour le personnel statutaire et contractuel.
34. Cadre du personnel contractuel subventionné (A.P.E.) : modification [*remplacement d'un poste à temps plein d'auxiliaire professionnel(e) technicien(ne) de surface – groupe E des échelles barémiques, par un poste à temps plein de responsable de l'équipe d'entretien (personnel de nettoyage) – groupe D des échelles barémiques*]. Profil de fonction du poste de responsable de l'équipe d'entretien (personnel de nettoyage): approbation.

## HUIS CLOS

### Personnel enseignant

#### Ratification de désignations à titre temporaire sur décisions du Collège communal

35. Cours de seconde langue obligatoire au 3<sup>ème</sup> degré – Extension (de 10/24 à 12/24) à titre temporaire de la charge d'enseignement attribuée au maître spécial nommé à titre définitif.
36. Maître spécial de religion islamique dans une charge d'enseignement incomplète comportant 8 périodes (emploi vacant).
37. Institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant (mi-temps) à l'implantation de Braine-le-Château.
38. Institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant à l'implantation de Braine-le-Château.
39. Institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi vacant (mi-temps) de durée limitée à l'implantation de Braine-le-Château.
40. Institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi vacant (temps plein) de durée limitée à l'implantation de Wauthier-Braine.

**t.s.v.p. !**

41. Institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant à l'implantation de Braine-le-Château (charge partielle : mi-temps).
42. Institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant à l'implantation de Braine-le-Château, en remplacement partiel (mi-temps) d'une enseignante.
43. Maître spécial de morale dans un emploi non vacant (charge partielle de 16 périodes/semaine).
44. Maître spécial de religion catholique : révision de la charge d'enseignement au 1<sup>er</sup> octobre (16 périodes/semaine au lieu de 14).
45. Redéfinition des charges d'enseignement (vacantes ou non) attribuées à une institutrice primaire.  
-----
46. Statut pécuniaire des grades légaux (Directeur général et Directeur financier). Nouvelle échelle barémique applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2013, en exécution du décret du 18 avril 2013: décision.  
-----